

Laptop Graphics Class Action Administrator  
c/o RicePoint Administration Inc.  
P.O. Box 4454, Toronto Station A  
25 The Esplanade  
Toronto, ON M5W 4B1



**A3Q**

<<Name1>>  
<<Name2>>  
<<Add1>>  
<<Add2>>  
<<City, Prov>>  
<<Postal>>  
<<Country>>

*Charbonneau c. Apple Canada Inc., et al.*

SUPERIOR COURT OF QUÉBEC

Court file N°: 500-06-000722-146

**La date figurant sur le  
cachet de la poste ne doit  
pas être postérieure au  
01 octobre 2021**

Numéro de réclamation : <<Claim8>>

NIP : <<PIN>>

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DU GROUPE RESTANT

(SEULEMENT S'ILS SONT DIFFÉRENTS DES RENSEIGNEMENTS FIGURANT CI-DESSUS)

Adresse principale

Adresse principale (suite)

Ville

Province

Code postal

### ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK PRO 2011 (ÉCRAN DE 15 OU DE 17 POUCES)

#### RÈGLEMENT D'UNE ACTION COLLECTIVE AU QUÉBEC

#### VOUS DEVRIEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DU GROUPE RESTANT:

- SI** vous habitez au Québec et que vous avez acheté, que vous êtes propriétaire, ou que vous étiez propriétaire d'un ordinateur portable MacBook Pro 2011 avec un écran de 15 ou de 17 pouces (« **Appareil(s)** »), ou si vous habitez ailleurs, mais que vous avez acheté un tel Appareil au Québec. **ET**
- SI** vous n'êtes pas inclus dans le Groupe Direct, tel que décrit au [www.actioncollectiveordinateursportables.com](http://www.actioncollectiveordinateursportables.com). Vous auriez reçu un Avis à l'Intention du Groupe Direct si vous étiez inclus dans ce Groupe; **ET**
- SI** vous avez eu un Problème Graphique avec votre Appareil. Un Problème Graphique inclut les symptômes suivants :
  - Vidéo déformée ou brouillée sur l'écran de l'Appareil; et/ou
  - Aucune vidéo sur l'écran de l'Appareil (ou l'affichage externe) même si l'ordinateur est allumé; et/ou
  - L'Appareil redémarre de façon inattendue.

Pour une description détaillée du Groupe Restant, et du Règlement généralement, consultez le [www.actioncollectiveordinateursportables.com](http://www.actioncollectiveordinateursportables.com).

#### FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DU GROUPE RESTANT:

Pour faire une réclamation dans le cadre de ce Règlement, veuillez fournir toutes les informations demandées, faute de quoi votre demande pourra être considérée comme déficiente (sauf s'il est indiqué que l'information n'est pas obligatoire).

Vous devez compléter ce Formulaire de Réclamation du Groupe Restant avant le **01 octobre 2021** pour que votre réclamation soit considérée par l'Administrateur des Réclamations.

Toute compensation accordée en réponse à votre demande, le cas échéant, sera envoyée par virement Interac à l'adresse électronique que vous avez fournie ci-dessous, sauf indication contraire.

Une compensation sera seulement accordée si l'Administrateur des Réclamations approuve la réclamation, et seulement une fois que l'Administrateur des Réclamations aura reçu toutes les Formulaires de Réclamation du Groupe Restant de tous les réclamants potentiels.

Nous vous prions d'être patients.



POUR TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS UNIQUEMENT	OB <input type="checkbox"/>	CB <input type="checkbox"/>	<input type="radio"/> DOC <input type="radio"/> LC <input type="radio"/> REV	<input type="radio"/> RED <input type="radio"/> A <input type="radio"/> B
--	-----------------------------	-----------------------------	--	---

Préférence pour le transfert de fonds:  virement Interac par courriel  Chèque envoyé par la poste

Adresse courriel à laquelle vous voudriez recevoir le virement Interac

Question de sécurité pour le virement Interac :

- 1. Nom du premier animal de compagnie?
- 2. Nom de jeune fille de votre mère?
- 3. quel est ton mois de naissance?

Réponse à la question de sécurité pour le virement Interac (max de 25 caractères)

Adresse physique où recevoir le chèque, le cas échéant:

Adresse principale

Adresse principale (suite)

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de série de l'Appareil (si disponible, mais ce **n'est pas obligatoire**)

#### Attestation:

En cochant cette case, je, le/la soussigné(e) atteste de ce qui suit:

- a) Je suis un(e) Membre du Groupe, i.e.
  - i. J'habite au Québec et j'ai acheté, je suis propriétaire, ou j'étais propriétaire d'un ordinateur portable MacBook Pro 2011 avec un écran de 15 ou de 17 pouces (« **Appareil(s)** ») OU
  - ii. J'habite ailleurs, mais j'ai acheté un tel Appareil au Québec
- b) Je ne suis pas membre du Groupe de Service, ni du Groupe de Plainte, tel que défini au Protocole de Distribution qui se trouve au [www.actioncollectiveordinateursportables.com](http://www.actioncollectiveordinateursportables.com);
- c) J'ai eu des Problèmes Graphiques avec mon Appareil, avant le 1er janvier 2017. Un Problème Graphique inclut les symptômes suivants :
  - i. Vidéo déformée ou brouillée sur l'écran de l'Appareil; et/ou
  - ii. Aucune vidéo sur l'écran de l'Appareil (ou l'affichage externe) même si l'ordinateur est allumé; et/ou
  - iii. L'Appareil redémarre de façon inattendue.

Signature: \_\_\_\_\_

Date (jj/mm/aaaa): \_\_\_\_\_

Nom Complet: \_\_\_\_\_

#### NOTE:

Si vous avez payé pour une Réparation le ou avant le 31 décembre 2017 en lien avec un Problème Graphique que vous avez eu avant le 1er janvier 2017, et pour lequel vous n'avez pas encore reçu un remboursement de la part d'Apple, vous pourriez aussi être éligible pour soumettre un Formulaire de Réclamation du Groupe de Remboursement, en plus de ce Formulaire de Réclamation du Groupe Restant.

Pour une description détaillée du Groupe de Remboursement, et du Règlement généralement, consultez le site web de règlement au [www.actioncollectiveordinateursportables.com](http://www.actioncollectiveordinateursportables.com).

**REMARQUE** : Les chèques émis dans le cadre du règlement demeureront valides pendant 7 mois à compter de leur émission, après quoi ils seront considérés comme étant périmés et seront annulés de façon permanente par l'Administrateur des Réclamations (et ne pourront pas être remplacés par la suite).

